

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 8 Avril 2025

DELIBERATION N° 19/2025

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Madame CZURKA Maryline, Madame DESCLOUX Odette, Madame RAFIA Kadijia, Monsieur OULIE Gérard, Madame THIBAUT Marie-Thérèse, Madame TOSAN Christine, Madame DESSI Judith, Madame RAGO Monique, Madame LIZEE Anne-Christine, Madame INFANTES Maryline, Madame REVOL Mylène.

Absents excusés : Monsieur GACHON Loïc, Monsieur PORTE Henri-Michel, Madame HAMOU THERREY Bernadette,

Absent : Monsieur SANCHEZ Philippe, RIOUAL Françoise, SAHUN Véronique.

C.A. en exercice : 17 Présents : 11 Votants : 11

Date de convocation : 26/03/2025.

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Remy BARGES directeur

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 11

Le nombre de votants est arrêté à 11 voix.

OBJET : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SALLE CHAUVIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants relatifs aux marchés publics et à la gestion des équipements publics ;

Vu la nécessité de réaliser des travaux d'amélioration des infrastructures du Centre Communal d'Action Sociale de Vitrolles ;

Vu la convention cadre signée entre la ville et le CCAS, délibération DEL21-118 du conseil municipal

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 6 juillet 2021, le CCAS bénéficie de l'accompagnement des services techniques pour l'établissement de devis auprès d'entreprises retenues par la ville au titre du marché public ;

Considérant que ces travaux concernent principalement la réhabilitation de la toiture et du faux plafond de la salle chauvin

Considérant que des devis ont été établis par la société "Consultant ingénierie Tertiaire"

Considérant les devis établis pour la réalisation de ces travaux :

- Réhabilitation de la toiture d'un montant de 20 815,80€ TTC devis R-25-652
- Réhabilitation du faux plafond d'un montant de 6 360,36€ TTC devis R-25-760

Considérant que les crédits afférents à cette dépense figureront à la section d'investissement 21, nature 21351, « Installation générale/aménagement des constructions » du budget 2025 du CCAS. Ce matériel donnera lieu à amortissement à taux constant sur 10 ans, la première annuité intervenant au 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE

La réalisation des travaux susmentionnés pour un montant total estimé à **27 176,16€ TTC** ;

DIT

Que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2025.

AUTORISE

Madame la Vice-présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux et à passer les commandes auprès des entreprises concernées.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Maryline CZURKA

